

# CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

## COMPTE – RENDU de la séance du mercredi 11 avril 2018 à 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le mercredi onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

### Etaient présents :

Mmes Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Chantal ROYER, Martine CAGNAT  
MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT

Absentes représentées : Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à Mme Chantal ROYER, Mme Valérie SASSI pouvoir à Mme Corinne DE CUYPER

Absent non excusé non représenté : Monsieur Arnaud TISSIER

Madame Giselle PIATTI accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

## FINANCES

### 1. Approbation des comptes de gestion (comptabilité de la Trésorerie de Chablis)

#### Budget principal - FONCTIONNEMENT

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
011. Charges à caractère général	349 351,21	013. Atténuations de charges	52 785,52
012. Charges de personnel	522 746,24	70. Vente et produits du service	214 499,35
014. Reversement de fiscalité	284 589,00	73. Impôts et taxes	1 136 408,75
65. Autres charges de gestion courante	303 768,61	74. Dotations et participations	255 772,16
66. Charges financières	51 480,14	75. Autres produits de gestion courante	72 472,51
042. Opérations d'ordre	14 772,83	76. Produits financiers	33,03
067 Charges exceptionnels	0,00	77. Produits exceptionnels	6 443,45
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>1 526 708,03</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>1 738 414,77</b>
		<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>107 138,23</b>
<b>TOTAL dépenses au 31/12/2017</b>	<b>1 526 708,03</b>	<b>TOTAL recettes au 31/12/2017</b>	<b>1 845 553,00</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement = + 318 844,97 €</b>			

#### Budget principal - INVESTISSEMENT

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
20. Immobilisations incorporelles (hors 204)	18 558,70	13. Subventions d'équipement	37 985,41
204. Subventions d'équipement versées	9 807,64	10. Dotations, fonds (hors 1068)	290 934,22
21. Immobilisations incorporelles	65 082,94	1068. Excédent de fonctionnem capitalisé	611 877,75
23. Immobilisations en cours	44 647,05	165. Dépôts et cautionnements reçus	950,00
16. Emprunt et dettes assimilés	118 899,48	040. Opérations patrimoniales	14 772,83
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>256 995,81</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>956 520,21</b>
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>611 877,75</b>		
<b>TOTAL dépenses au 31/12/2017</b>	<b>868 873,56</b>	<b>TOTAL recettes au 31/12/2017</b>	<b>956 520,21</b>
<b>Résultat de la section d'investissement = + 87 646,65 €</b>			

\*\*\*\*\*

#### Budget assainissement - EXPLOITATION

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
011. Charges à caractère général	47 548,18	70. Vente et produits du service	149 656,90
66. Charges financières	5 181,86	74. Subventions d'exploitation	2 002,90
67. Charges exceptionnelles	177,60		
042. Opérations d'ordre	100 080,47	042. Opérations d'ordre	48 491,36
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>152 988,11</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>200 151,16</b>
		<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>11 927,30</b>
<b>TOTAL dépenses au 31/12/2017</b>	<b>152 988,11</b>	<b>TOTAL recettes au 31/12/2017</b>	<b>212 078,46</b>
<b>Résultat de la section d'exploitation = + 59 090,35 €</b>			

## **Budget assainissement- INVESTISSEMENT**

	Dépenses		Recettes
Dépenses financières	21 865,19	Dotations, fonds divers (FCTVA...)	0,00
Opérations d'ordre	48 491,36	Opérations d'ordre	100 080,47
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>70 356,55</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>100 080,47</b>
		Excédent antérieur reporté	91 115,34
<b>TOTAL dépenses au 31/12/2017</b>	<b>70 356,55</b>	<b>TOTAL recettes au 31/12/2017</b>	<b>191 195,81</b>
<b>Résultat de la section d'investissement = + 120 839,26 €</b>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE les Comptes de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017

### **2. Approbation des comptes administratifs**

Il est exposé que les comptes administratifs pour l'exercice 2017 sont rigoureusement identiques aux comptes de gestion. Madame le Maire sort de la salle et laisse les membres du Conseil délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE les Comptes Administratifs pour l'exercice 2017

### **3. Affectation des résultats**

#### **Budget principal**

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2016 reporté	+ 107 138,23 €	- 611 877,75 €
Résultat 2017	+ <u>211 706,74 €</u>	+ <u>699 524,40 €</u>
Résultat consolidé au 31/12	+ <b>318 844,97 €</b>	+ <b>87 646,65 €</b>
<i>Solde des restes à réaliser à inscrire en report</i>		- 37 966,53 €
<b>Solde à reporter</b>	<b>au 002 : + 318 844,97 €</b>	<b>au 001 : + 87 646,65 €</b>

Le Conseil Municipal constate que les deux sections présentent un excédent et qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat. Les soldes de chaque section seront reportés au budget 2018

#### **Budget assainissement**

	Exploitation	Investissement
Résultat 2016 reporté	+ 11 927,30 €	+ 29 723,92 €
Résultat 2017	+ <u>47 163,05 €</u>	+ <u>91 115,34 €</u>
Résultat consolidé au 31/12	+ <b>59 090,35 €</b>	+ <b>120 839,26 €</b>

### **4. Décision sur l'excédent du budget assainissement**

Le Maire rappelle que la compétence Assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le transfert de ces excédents du budget assainissement soit au budget assainissement de la Communauté de Communes soit au budget principal de la commune. Considérant que la commune de Ligny-le-Châtel n'a engagé aucun investissement qui nécessite le transfert de son financement et sur proposition de la commission des Finances réunie le mardi 3 avril,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DÉCIDE de transférer les excédents du budget assainissement sur le budget principal 2018 de la commune.

## 5. Vote des taux

Madame le Maire explique que la Commission des Finances a élaboré le budget sur la base de taux inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ VOTE les taux d'imposition 2018 comme suit :

	2017			2018		
	BASES	TAUX	PRODUIT	BASES	TAUX	PRODUIT
	prévision. effectives	voté	Attendu réel	prévision. effectives	voté	Attendu réel
<b>Taxe d'habitation</b>	1 480 000	12,03 %	178 044	1 484 000	<b>12,03 %</b>	178 525
	<b>1 450 719</b>		<b>291 670</b>			
<b>Taxe foncière / Bâti</b>	1 080 000	22,75 %	245 700	1 127 000	<b>22,75%</b>	256 393
	<b>1 102 779</b>		<b>250 882</b>			
<b>Taxe foncière / Non bâti</b>	97 600	41,84 %	40 836	98 600	<b>41,84%</b>	41 254
	<b>97 444</b>		<b>40 771</b>			
	Produit attendu		464 580	Produit attendu		476 172
	Produit perçu		<b>466 174</b>			

## 6. Vote du budget primitif

Le budget primitif 2018, qui a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission des Finances, est présenté ainsi :

### Budget principal – FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	329 628	002. excédent antérieur reporté	318 844
012. Charges de personnel	524 260	013. Atténuations de charges	25 650
014. Reversement de fiscalité	287 350	70. Vente et produits du service	204 695
65. Autres charges de gestion courante	291 673	73. Impôts et taxes	1 090 936
66. Charges financières	47 800	74. Dotations et participations	271 500
67. Charges exceptionnelles	500	75. Autres prods de gestion courante	274 821
042. Opérations d'ordre	15 000	76. Produit de participation	100
022. Dépenses imprévues	5 000		
023. Virement à la section d'investissement	685 335		
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>2 186 546</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>2 186 546</b>

### Budget principal – INVESTISSEMENT

	RAR	Dépenses		RAR	Recettes
			001. Excédent antérieur reporté		87 646
			024. Produits de cessions d'immo.		80 000
20. Immobili. incorporelles (hors 204)		7 457	13. Subventions d'équipement	44 541	10 800
204. Subventions d'équipemt versées	9 810	52 500	10. Dotations, fonds (hors 1068)		13 455
21. Immobilisations incorporelles	72 700	542 003	165. Dépôts et cautionnements reçus		4 500
16. Emprunt et dettes assimilés		126 721	040. Opérations patrimoniales		15 000
27. Immobilisations en cours		130 086	021. Viremt de la sect° de foncmt		685 335
<b>TOTAL dépenses d'investisemt</b>	<b>82 510</b>	<b>858 767</b>	<b>TOTAL recettes d'investisemt</b>	<b>44 541</b>	<b>896 736</b>
<b>TOTAL</b>		<b>941 277</b>	<b>TOTAL</b>		<b>941 277</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Budget Primitif 2018 de la commune

## LOGEMENTS

## **7. Remboursement de cautions suite au départ de locataires**

Les locataires du logement situé au-dessus de l'ancienne maternelle, côté cour sont partis au 1<sup>er</sup> avril 2018. Il est proposé de leur rembourser leur caution pour un montant de 450,00 €.

Ce logement sera bientôt occupé par Mme DUBOIS, locataire du logement de Lordonnois qui doit être vendu. Il est proposé de lui rembourser sa caution (logement de Lordonnois – 446,00 €) et de lui demander de verser la caution afférente à son nouveau logement (450 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de rembourser la caution de Monsieur ROGIER et Mme VILAIN pour 450,00 €
- DÉCIDE de rembourser la caution de Madame DUBOIS pour 446,00 €

## **8. Vente d'un logement par Domanys**

Le Conseil doit émettre un avis sur la vente du logement appartenant à Domanys, situé 1 rue des Anciens Combattants d'Algérie pour un montant de 72 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable à la vente du bien appartenant à Domanys et situé 1 rue des Anciens Combattants d'Algérie au prix de 72 000 €

## **DIVERS**

### **9. Délibération concernant le projet de Plan Régional de Santé**

A la demande de l'Association des Maires de France, le Maire propose d'émettre un avis défavorable au projet de Plan Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis défavorable au Plan Régional de Santé

### **10. Motion contre l'absence de professeurs d'anglais au collège de Chablis**

Le Maire fait lecture d'un courrier de parents d'élèves du collège de Chablis qui s'inquiètent de l'absence de professeurs d'anglais au collège de Chablis et ce depuis de plusieurs mois. Le Maire propose de délibérer pour alerter les responsables de l'Education Nationale sur cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE aux responsables de l'Education Nationale de donner les moyens aux élèves du collège de Chablis d'apprendre l'anglais dans des conditions satisfaisantes.

## **Informations diverses**

Le Maire informe le Conseil que les travaux de rénovation de la Résidence Mutualiste Gaston Houssier (maison de retraite) devraient démarrer dans les semaines à venir, après l'accord du permis de construire qui doit être déposé très prochainement.

L'ordre du jour étant clos et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 22 h 00.

Vu,  
Le Maire, Chantal ROYER